



**Réunion du Comité exécutif national
vendredi 27 novembre 2020
Par vidéoconférence**

PROCÈS-VERBAL

Présents : G. Phillips (*président*), J. Akins, C. Awada, N. Bois, A. Coles (*en partie*), H. Delnick, N. Giannakoulis, G. Kopytko, J. Lafontaine, C. Lonmo, K. Mansfield, A. Nemec, A. Picotte, S. Rehmanm et A. Trau.

Personnel : J. Courty, C. Danik, O. Kahriz, K. Thériault, C. Vézina, J. George et A. Lizotte.

Absences excusées : M. Stiermann et E. Venditti.

Invité/observateur : E. Tremblay.

1. Ouverture de la séance

Le président déclare la séance du Comité exécutif national (CEN) officiellement ouverte à 9 h 04 et confirme l'atteinte du quorum.

**La déclaration de principes de l'ACEP sur le harcèlement est lue à voix haute.*

**Puisqu'il s'agit de la dernière réunion à laquelle participe C. Danik, le président et les membres du CEN prennent le temps de lui exprimer leur profonde gratitude pour ses nombreuses années de service et de dévouement et souligner ses traits de caractère et ses qualités qui ont suscité leur respect au fil des ans.*

1.1 Examen de l'ordre du jour du CEN

À la suite d'un appel nominal, l'ordre du jour du 27 novembre est examiné. Il n'y a pas eu d'ajouts.

Résolution d'adoption de l'ordre du jour du CEN, sans modification

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : A. Picotte

Abstention (1)

Vote à main levée : adoptée à l'unanimité

1.2 Examen du procès-verbal de la séance publique du CEN (30 octobre 2020)

Aucune question et aucun commentaire n'est soulevé.

Résolution d'adoption du procès-verbal de la séance publique du CEN du 30 octobre 2020, sans modification

Proposée par : J. Lafontaine

Appuyée par : K. Mansfield

Abstention (1)

Vote à main levée : adoptée à l'unanimité

2. Points de discussion

2.1 Assemblée générale annuelle nationale (AGA) : L'AGA a eu lieu virtuellement le 10 novembre, et la participation a été inférieure à celle des années précédentes, avec un taux de participation de 128 membres. Dans l'ensemble, malgré certaines difficultés techniques, l'Assemblée s'est raisonnablement bien déroulée, et nous tirerons des leçons de cette expérience.

On demande d'envisager une modification des Statuts et Règlements, précisément la disposition qui interdit aux membres du CEN de poser des questions pendant les AGA. On suggère de modifier la disposition en question des Statuts pour permettre un dialogue ouvert auquel peuvent participer tous les membres cotisants. Les membres du CEN acceptent.

Mesure de suivi : On présentera une recommandation au prochain Comité des Statuts et des Règlements (CSR) pour débattre de la possibilité de permettre aux membres du CEN de poser des questions pendant les AGA, puis on soulignera l'enjeu au nouveau CEN pour examen.

En réponse à la justification de l'absence du Comité des candidatures et des résolutions (CCR) à l'AGA, on déclare que plusieurs membres du CCR n'étaient pas à l'aise à l'idée de participer à l'Assemblée en raison de l'impression de menace découlant de diverses interactions, raison pour laquelle ils ont refusé de participer aux débats durant l'AGA et de s'adresser au CEN pour le moment.

2.2 Rapport du CCR : Le directeur général présentera un rapport définitif du CCR au nouveau CEN durant la réunion de janvier. Sur demande, le président lit la liste des résolutions et des résultats du vote pour indiquer ce qui a été adopté et ce qui a été rejeté, ce qui se reflétera dans les résolutions à venir. En réponse à la demande pour qu'un ancien membre du CEN ait accès au rapport du CCR aux fins d'examen, il est précisé que l'autorisation dépendra de l'évaluation des questions à débattre à huis clos que contient peut-être le rapport.

2.3 Formation des membres du CEN : Un résumé détaillé du plan de formation du nouveau CEN est fourni. Le plan inclura un examen approfondi du mandat du CEN, des politiques de l'ACEP, des Statuts et Règlements, des principes de bonne gouvernance, des rôles et des responsabilités des membres du CEN et d'autres sous-comités, des règles d'engagement, des cycles électoraux et budgétaires et des questions liées à la transition.

PAUSE-SANTÉ

3. Mesures de suivi

(Le point 3a de l'ordre du jour est examiné à huis clos.)

b) Remboursement des dépenses : La recommandation quant à la possibilité d'élaborer une politique sur les situations où les membres ont demandé des conseils juridiques et engagé des dépenses connexes exigerait une modification du Règlement n° 5.

Mesure de suivi : Pendant l'examen du Règlement n° 5, la question du remboursement des dépenses sera incluse dans les conversations avec le nouveau CEN pour examen.

c) Communication du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) par le président : *Non réalisé* — *Le président fera un suivi le plus rapidement possible pour déterminer si le SAFF peut être communiqué au CEN.*

(Le point 4 de l'ordre du jour est examiné à huis clos.)

**La séquence de l'ordre du jour est modifiée pour tenir des discussions urgentes avec les invités.*

Le point 5.1 est examiné à huis clos, mais la résolution est publique.

Résolution visant à approuver le nouveau projet de règlement n° 15 intitulé « Suspension en raison d'un conflit d'intérêts lié à un litige »

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : A. Nemec

Vote enregistré :

Pour (11) : J. Akins, C. Awada, N. Bois, H. Delnick, G. Kopytko, J. Lafontaine, K. Mansfield, A. Trau, A. Picotte, A. Nemec et S. Rehman

Abstentions (2) : G. Phillips et N. Giannakoulis

Adoptée à l'unanimité

6. Mises à jour des comités

6.1 Comité des finances : Rien à signaler.

6.2 Sous-comité des ressources humaines : Rien à signaler.

6.3 Comité des Statuts et Règlements : Rien à signaler.

6.4 Comité des candidatures et des résolutions : Rien à signaler. Une discussion s'ensuit et se déroule à huis clos.

PAUSE DU REPAS

(Le point 5 de l'ordre du jour est examiné à huis clos.)

Rapport des comités (suite)

6.5 Comité de gouvernance : Rien à signaler.

6.6 Comité spécial du Congrès du travail du Canada (CTC) : Les membres ont accepté de se joindre au CTC comme annoncé durant l'AGA.

Mesure de suivi : Le président communiquera avec le CTC pour discuter des prochaines étapes. Il est également convenu de renommer le comité, qui s'appellera dorénavant le « Comité du CTC », et de l'inclure comme point permanent à l'ordre du jour.

7. Rapports

7.1 Rapport du président : Le président prendra un peu plus de deux semaines de congé en janvier. Durant son absence, A. Picotte sera président par intérim.

7.2 Rapport du directeur exécutif : Le dossier du système Phénix est retardé en ce qui concerne le lancement des niveaux 2 et 3 du protocole d'entente. On prévoit que le tout sera terminé durant la deuxième semaine de décembre.

La participation à la séance sur le racisme à l'égard des Noirs qui a eu lieu la semaine dernière a été bonne.

Représentation des membres : On a créé un sous-groupe de travail composé de membres de la haute direction, de l'équipe de recherche et des membres du SEA pour envisager des stratégies qui permettront de mener un sondage auprès des membres incluant toutes les sections de l'organisation. Les prochaines étapes consisteront à organiser des discussions de haut niveau détaillant le déroulement du projet lorsqu'il sera prêt à être lancé. On prévoit une date d'achèvement en mars 2021.

Mesure de suivi : Le président cherchera des volontaires du CEN pour participer aux travaux du groupe de travail sur le sondage auprès des membres.

7.3 Rapport du directeur des politiques et des négociations : Les travaux sur le grief de principe concernant les congés 699 sont en cours. On demande aux membres du CEN d’informer leur agent des relations de travail de tout cas connu où des personnes se voient refuser des congés.

Un grief de principe a aussi récemment été déposé au sujet de la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) parce que des membres et des agents négociateurs ont exprimé des préoccupations liées à la discrimination à la commission.

Un aperçu détaillé des activités de négociation qui auront lieu l’année prochaine a été élaboré et sera présenté au nouveau CEN.

L’Association envisage de prendre des mesures pour modifier des documents afin d’adopter une terminologie non sexiste et d’intégrer une telle terminologie dans la convention collective afin que, en tant que syndicat, nous soyons à l’avant-garde de ce dossier.

7.4 Rapport de la conseillère principale du président (mise à jour-Appel avec le CNM au sujet de la pandémie) : Seulement trois appels du Conseil national mixte (CNM) ont eu lieu ce mois-ci en raison des vacances prévues au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).

La plupart des plans de réintégration en milieu de travail ont été retardés principalement en raison du début de la deuxième vague de la pandémie. Le moment venu, les plans de réintégration sur le lieu de travail seront examinés au cas par cas en tenant compte du département, de la région et de l'emplacement du lieu de travail en question.

Le conseil du trésor a communiqué avec les agents négociateurs pour demander que le paiement automatique des congés annuels et compensatoires se poursuive jusqu’au 31 mars 2022.

L’ACEP a accédé à cette demande. Bien que l'encaissement n'ait pas lieu automatiquement pour les employés qui ont un solde de congés supérieur à 267,5 heures, ceux qui souhaitent encaissés peuvent le demander.

Il n'y a pas eu de mise à jour du SCT sur la rémunération en cas de risque et le formulaire T2200.

L’ASPC a récemment publié de nouvelles lignes directrices sur l'utilisation des masques et des protections faciales non médicales, qui peuvent être consultées sur la page web COVID-19 du gouvernement. La recommandation inclut l'utilisation de masques qui ont l'ajout d'une couche filtrante. Les lignes directrices fournissent également une mise à jour sur les guêtres de cou et les masques avec des événements d'expiration et pourquoi ils n'offrent pas une protection adéquate contre la propagation du virus.

7.5 Rapport de la directrice des communications : L'Association envisage d'offrir son soutien à la campagne « Revera doit être public », en exerçant des pressions sur le gouvernement pour s'assurer que les établissements de soins de longue durée exploités par Revera soient bien financés et gérés par le secteur public en plus de faire l'objet d'une surveillance accrue. Aux côtés de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) et de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC), l'ACEP a l'intention d'inviter les membres à signer la pétition en cours.

Mesure de suivi : Afin d'être bien informée sur la question, la directrice des Communications recueillera la documentation écrite par courriel pour que le CEN l'examine avant de présenter le tout aux membres.

Une réunion avec le Comité consultatif sur les communications a eu lieu le 3 novembre. Durant la réunion en question, les membres ont demandé la modification des statuts du comité pour que ce dernier relève officiellement du CEN. Le président et la directrice des communications discuteront d'abord de la question hors ligne.

7.6 Rapport sur les finances : Le directeur des finances fait le point sur les progrès réalisés sur le plan des technologies de l'information, et un exposé sera présenté au CEN une fois l'approbation reçue.

Mot de la fin du président : Le président offre ses meilleurs vœux et ses sincères remerciements au CEN et à tout le personnel pour leur travail acharné et leur dévouement.

La séance du SEN est levée à 15 h 59, HAE.

* * * * *

Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 27 novembre 2020.

APPROUVÉ PAR :

Président

Date